

INFORMATIONS UTILES ET MODALITÉS DE RÉINSCRIPTION

Année 2024/2025

En pratique

Pour procéder à une réinscription en ligne, veuillez suivre la démarche suivante :

- Munis de vos codes d'accès, connectez-vous à votre espace extranet
- Pour l'élève affiché dans la liste déroulante en haut de la page, cliquez dans la marge gauche sur l'onglet [réinscription]
- Dans le formulaire qui s'affiche, vérifiez et au besoin rectifiez les informations signalétiques
- Dans la partie inférieure du formulaire, précisez de manière synthétique et en style télégraphique :
 - Toute demande de discipline nouvelle, d'abandon d'une discipline, de demande de changement d'instrument ou toute autre information que vous jugerez importante.
 - L'inscription éventuelle de l'élève dans un autre établissement (exemple : formation musicale au CRD du Mans et instrument à l'EEA Django Reinhardt)
- Enregistrez pour soumettre votre demande
- Si plusieurs élèves étaient inscrits, faites de même pour chacun d'eux en le sélectionnant préalablement dans la liste déroulante en haut de la page
- Cliquez dans la marge gauche sur l'onglet [documents] et déposez-y les pièces obligatoires à joindre au dossier (voir liste ci-dessous).

ATTENTION : Les dossiers incomplets ne seront pas traités. La réinscription sera étudiée à réception de toutes les pièces justificatives. (À envoyer dans un délai de 5 jours à compter de la demande effectuée). Le secrétariat prendra contact avec vous pour vous confirmer la réinscription.

Période de réinscription

La période de réinscription pour l'année scolaire 2024/2025 est prévue du mardi 18 juin au vendredi 28 juin inclus. À compter de cette date la réinscription en ligne sera clôturée.

Attention ! Les élèves non réinscrits au 28 juin perdront toute priorité par rapport aux nouveaux élèves et ne seront intégrés qu'en fonction des places disponibles.

Pièces justificatives obligatoires à fournir

Pour nous permettre de traiter votre demande de réinscription, il est obligatoire de déposer en ligne, par mail ou par voie postale une copie des documents suivants :

- Avis d'imposition 2023 (ou non-imposition) sur revenus déclarés en 2022 (les 4 pages)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile ou extra-scolaire
- 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- Relevé d'identité bancaire
- 1 chèque de 10€ pour les frais d'adhésion (non remboursable) à l'ordre du Trésor Public
- 1 certificat médical (pour la pratique de la danse et de la zumba, de moins de 3 mois)